



équi-meeting

rencontre entre scientifiques
et professionnels
médiation

Etude descriptive et technico-économique des activités de service avec le cheval auprès de personnes porteuses de handicap

Elise Picon¹, Victor Lextrait¹, Béatrice Minet¹, Elise Crovella¹, Carole Beaugendre¹, Pascale Heydemann², Charlotte Geyl², Juliette Moss², Carole Yvon-Galloux³, Marianne Vidament², Françoise Clément².

¹ Itinere Conseil, 69006 Lyon

² IFCE (Institut Français du Cheval et de l'Équitation), 49411 Saumur

³ FFE (Fédération Française d'Équitation), 41600 Lamotte-Beuvron
epicon@itinere-conseil.com, marianne.vidament@inrae.fr

1 Ce qu'il faut retenir

Cette étude (2018-2019) a analysé les services de médiation équine et/ou d'équitation adaptée à destination des personnes en situation de handicap et/ou en difficulté sociale. Pour cela, une enquête a été envoyée à 800 professionnels ou bénévoles impliqués dans la médiation équine à visée thérapeutique, éducative ou sociale et/ou dans l'équitation adaptée: 458 ont répondu. Puis 12 acteurs de la médiation équine (professionnels indépendants, structures associatives ou entreprises) ont été visités. Les éléments suivants ont été mis en évidence. Les professionnels ont très souvent une double compétence dans les domaines de la santé humaine au sens large, du social, de l'équitation, de la connaissance des chevaux et/ou de la médiation animale. Au niveau structure juridique, une association permettant de recevoir des subventions est souvent adossée à une entité juridique autre gérant bâtiments et chevaux. Dans les structures pérennes, on observe un petit manège couvert facile d'accès, un montoir estrade, des chevaux polyvalents et variés, des partenariats de long terme avec des ESSMS*, une complémentarité entre au moins 2 des 4 activités suivantes: équitation adaptée, équitation classique, soin ou soutien médiatisé par le cheval, soin ou soutien sans médiation. Sans ces complémentarités, les professionnels ont plutôt une activité à mi-temps.

* ESSMS : Établissement et service social ou médico-social.

2 Contexte et objectifs

Cette étude (2018-2019) a analysé les services de médiation équine et/ou d'équitation adaptée à destination des personnes en situation de handicap et/ou en difficulté sociale.

Dans cette étude, nous avons utilisé les définitions suivantes:

- la médiation équine se limite ici aux activités de soins ou à vocation éducative ou sociale *
- l'équitation adaptée correspond à l'enseignement et l'encadrement de techniques équestres à but de loisir ou de sport**

Les définitions utilisées ici ne font pas consensus auprès de tous les professionnels (voir ci-dessous), mais il était important de dissocier au moins ces 2 groupes d'activités.

* ce qui diffère de la définition de la médiation équine au sens large de la FFE et du SIPME (Syndicat Interprofessionnel des Praticiens de la Médiation Equine)

** ce qui diffère de la définition de la FFSA (Fédération Française du Sport Adapté) qui réserve le terme d'équitation adaptée à l'équitation proposée aux personnes porteuses d'un handicap mental ou cognitif.

3 Méthode

Une enquête a d'abord été envoyée à 800 professionnels et bénévoles exerçant des activités de médiation équine et/ou d'équitation adaptée en France. Parmi les 458 répondants : 38% réalisaient uniquement des

activités de médiation équine, 14% uniquement des activités d'équitation adaptée et 48% les deux (Picon 2018). Puis 12 structures avec une activité conséquente et au budget excédentaire ou à l'équilibre ont été visitées et ont donné lieu à des entretiens avec les professionnels de la médiation, leurs partenaires (secteur social, sanitaire et médico-social), des bénéficiaires de ces structures et leur entourage (famille et/ou établissement) auditionnés ainsi qu'avec quelques acteurs institutionnels (Agence régionale de santé et Départements).

4 Résultats

La synthèse de l'enquête et des visites (Picon 2019) a permis de dégager les éléments suivants.

L'offre est très hétérogène dans un secteur à la frontière du loisir, du sport et du soin au sens large, en recherche de définitions partagées, de reconnaissance et de lisibilité et à l'intersection de différentes réglementations.

Le développement de ces activités est souvent longuement mûri par les professionnels qui les ont créées après d'autres expériences professionnelles et des formations multiples (double ou multi-compétence dans les domaines du soin et du social d'une part, des chevaux et des activités équestres d'autre part et enfin de la médiation animale). Cela aboutit à l'existence d'équipes multidisciplinaires de fait ou créées délibérément. Les modèles technico-économiques et les structures juridiques sont très variés. Le plus souvent, les montages rencontrés correspondent à une association portant les activités de médiation équine et permettant de recevoir des subventions, adossée à une autre entité juridique gérant bâtiments et chevaux.

D'autre part, certains points ont été mis en évidence pour la pérennité de telles activités :

- Un manège couvert facile d'accès et d'assez petite taille ainsi que des chevaux polyvalents et divers (taille, morphologie, caractère) semblent incontournables. Le manège permet une activité tout au long de l'année.
- L'acquisition d'un montoir-estrade est fréquent ainsi que celle d'un système de levage du cavalier (fixe ou mobile) pour la mise à cheval, même si ce dernier ne sert, en pratique, qu'à quelques personnes.
- Des partenariats de long terme avec des établissements sociaux ou médico-sociaux de proximité sont nécessaires pour sécuriser les recettes par convention, même si ces partenariats peuvent se terminer du jour au lendemain pour des raisons budgétaires ou de personnel.
- Le coût de la séance est difficile à fixer à son juste prix puisqu'il doit couvrir les charges, inclure les soins éventuels et rester acceptable par le client, or la qualification de certains professionnels est élevée et le taux d'encadrement est nécessairement plus grand qu'en équitation traditionnelle.
- Les critères d'éligibilité aux aides financières pour les séances de médiation sont souvent mal connus par les bénéficiaires, les établissements médico-sociaux et les professionnels, dépendants à la fois de la qualification du professionnel mais aussi du département ou de la région.
- Suivant le profil professionnel de la personne ayant créé l'activité, il existe une complémentarité de moyens entre médiation et équitation adaptée, entre équitation adaptée et équitation classique ou entre médiation et activités conventionnelles de soins.

Même si 30% des professionnels de l'enquête déclarent avoir des activités en développement, ces activités apparaissent aujourd'hui difficilement rentables surtout pour les structures ne proposant que de la médiation (à vocation thérapeutique, sociale ou éducative) ou que de l'équitation adaptée. L'activité dans ces domaines est alors proche du mi-temps pour la plupart des acteurs.

Les principaux bénéficiaires de cette offre sont des enfants et des adultes en situation de handicap mental ou cognitif. Ces activités répondent en général aux attentes des bénéficiaires et des structures médico-sociales, en apportant de toute façon plaisir et bien-être. Mais les établissements médico-sociaux, les bénéficiaires et les financeurs n'appréhendent pas toujours bien l'offre possible en termes de soins.

Dans cette étude, il s'agissait d'identifier les conditions d'une installation réussie :

1 - Le projet doit être mûrement réfléchi en s'appuyant sur les points suivants :

- définir des objectifs clairs de l'activité et un positionnement précis dans le paysage de la médiation équine/équitation adaptée permet de ne pas générer de flou pour les bénéficiaires, leurs familles, les institutions et les prescripteurs
- définir des objectifs en rapport avec les qualifications et les acquis professionnels de la personne qui s'installe. Aux soignants, le soin. Aux enseignants d'équitation, la pratique sportive.
- continuer à se former dans différents domaines (soins ou soutien aux personnes, cheval, médiation animale)
- avoir une déontologie affichée, en absence de réglementation de cette activité
- bien choisir la forme d'exercice professionnel (salarié, auto-entrepreneur, libéral), la ou les structure(s) équestre(s), les chevaux
- savoir que c'est souvent une activité à mi-temps et pour la structure, et pour le professionnel. Donc choisir son volume d'activités et trouver l'activité complémentaire si on souhaite travailler à plein temps.

2 – Il faut prévoir du temps pour :

- se former : sur les chevaux et les activités équestres, sur les soins ou le soutien social ou éducatif, sur la médiation équine ou animale ou monter une équipe pluridisciplinaire
- choisir son mode de vie et son projet professionnel : travailler seul ou en groupe ? Si en groupe, en complémentarité de quelles autres activités ? Dans quel type de structures équestres ? Quelle conciliation vie professionnelle / vie privée?
- créer sa structure si tel est le projet
- ne pas sous-estimer le travail administratif et les contacts avec des professionnels d'autres secteurs pour développer et consolider son activité surtout dans le domaine de la médiation à visée thérapeutique et social (montage projets, recherche financements et compte-rendu, compte-rendu sur les personnes suivies,.....). Donc un goût ou une aide pour ce type d'activités est indispensable.

5 Perspectives

Une deuxième étude est en cours et porte sur l'analyse de la demande en matière de médiation et d'activités équestres adaptées. Cette étude va décrire les demandes et attentes des bénéficiaires directs et de leur famille, les attentes des partenaires médico-sociaux et les problématiques des partenaires institutionnels et financiers vis-à-vis de la médiation équine (à vocation soignante ou thérapeutique, éducative, sociale sportive ou de loisirs).

6 Références

Picon E, Beaugendre C, Minet B. 2018. Portrait des acteurs de la médiation équine et de l'équitation adaptée. Equi-meeting médiation; Hennebont IFCE, pp 5-8.

Picon E, Lextrait V, Minet B, Crovella E. 2019. Etude descriptive et technico-économique des activités de service avec le cheval auprès de personnes porteuses de handicap, Itinere conseil; 91 pages. Le rapport complet sera bientôt disponible sur le site internet de l'IFCE.

7 Remerciements

Remerciements : aux personnes qui ont répondu à l'enquête, aux personnes des 12 structures qui ont accepté d'être visitées et auditées, au groupe de professionnels qui a suivi l'étude et au Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation pour son financement.



Légende : un petit manège facile d'accès est un atout important pour pratiquer la médiation équine à visée thérapeutique sociale ou éducative et/ou l'équitation adaptée - Photo Itinere